

ANNEXE 3 - FA 75.011 - DJA - MODULATIONS

	Description	%	Montant	Calcul subvention maxi	Règles de cumul	Règles de compensation autorisées (*)	Sanctions si engagement non tenu	Controlabilité / pièces à fournir
	Montant de base		30 000 €	30 000 €				
<b>Modulation</b>	<b>1 - Contexte de l'installation</b>							
Action 1-1	Installation réalisée en dehors du cadre familial (HCF)	15%	4 500 €	13 500 €	Actions cumulables sauf actions 1-2 et 1-3	Pas de compensation possible	-4 500 €	Copie des livrets de famille du cédant et du repreneur (à défaut, copie intégrale des actes de naissance et/ou de décès) et bail du cédant ou tout acte de maîtrise foncière permettant de lier le cédant aux parcelles reprises
Action 1-2	Création d'une exploitation agricole	30%	9 000 €				-9 000 €	Comptabilité : augmentation du chiffre d'affaire entre l'année N et l'année N+4 Création ex-nihilo (terres pas en valeur) : Constat de friches réalisé par des organismes habilités : ONF (dérogation à l'interdiction de défricher), attestations de la SAFER ou d'organismes certificateurs « AB ».
Action 1-3	Reprise partielle d'une exploitation agricole	15%	4 500 €				-4 500 €	
<b>Modulation</b>	<b>2 - Dimension environnementale et valeur ajoutée</b>							
Action 2-1	Obtention d'une certification environnementale AB	30%	9 000 €	9 000 €	Actions cumulables sauf 2-1 et 2-2 non cumulables	Oui entre 2-1 et 2-2 et entre actions 2-3 et 2-4	-9 000 €	Document : attestation de la certification AB avant la demande de solde
Action 2-2	Obtention d'une certification environnementale 2 ou HVE niveau 3	15%	4 500 €				-4 500 €	Document : attestation de la certification environnementale 2 ou 3 avant la demande de solde
Action 2-3	Mise en œuvre d'un signe officiel de qualité des produits ou Mise en œuvre d'une production « atypique » ou identitaire	20%	6 000 €	6 000 €			Labellisation ou agrément pour les signes officiels de qualité avant la demande de solde Comptabilité pour les productions atypiques ou identitaires ou constat du technicien	
Action 2-4	Commercialisation en circuits courts ou atelier de transformation de produits de l'exploitation	20%	6 000 €	6 000 €			Comptabilité, adhésion marché forain ou association, livre de recettes pour vente paniers à la ferme	
<b>Modulation</b>	<b>3 - Dimension économique</b>							
Action 3-1	Mise en place un projet mobilisant de nombreux investissements : Volume financier des investissements réalisés : Inférieur ou égal à 50 000 €	10%	3 000 €	16 500 €	Actions Non cumulables	Possibilité de passer dans une tranche inférieure mais pas supérieure	Si pas d'investissement : -3 000 €	Comptabilité
Action 3-2	Mise en place un projet mobilisant de nombreux investissements : Volume financier des investissements réalisés : Inférieur ou égal à 100 000 €	25%	7 500 €				Si Inférieur ou égal à 50 000€ : -4 500 € Si pas d'investissement : -7 500 €	
Action 3-3	Mise en place un projet mobilisant de nombreux investissements : Volume financier des investissements réalisés : Inférieur ou égal à 200 000 €	40%	12 000 €				Si Inférieur ou égal à 50 000€ : -9 000 € Si Inférieur ou égal à 100 000€ : -4 500 € Si pas d'investissement : -12 000 €	
Action 3-4	Mise en place un projet mobilisant de nombreux investissements : Volume financier des investissements réalisés : Plus de 200 000 €	55%	16 500 €				Si Inférieur ou égal à 50 000€ : -13 500 € Si Inférieur ou égal à 100 000€ : -9 000 € Si Inférieur ou égal à 200 000€ : -4 500 € Si pas d'investissement : -16 500 €	
<b>Modulation</b>	<b>4 - Dimension sociale et collective</b>							
Action 4-1	Création d'emplois salariés saisonniers ou permanents (minimum 0,5 UTH requis)	25%	7 500 €	7 500 €	3 actions cumulables	Oui	-7 500 €	Déclaration(s) URSSAF et contrat(s) de travail Attestation de régularité sociale
Action 4-2	Création / intégration à une organisation collectives (favoriser les investissements en communs (CUMA), réflexion territoriale d'aménagement d'un secteur (GIEE), structure commerciale organisée ...)	25%	7 500 €	7 500 €			-7 500 €	Attestation d'adhésion avant la demande de solde
Action 4-3	Inscription dans un processus d'acquisition de compétences complémentaires par le biais de la formation professionnelle (Minimum 49h)	25%	7 500 €	7 500 €			-7 500 €	Copie du diplôme ou attestation de formation spécifique mentionnant le nombre d'heure
<b>NB :</b>				103 500 €				
Identitaire : lié à un territoire spécifique (curcuma, lentille...)			Plafond de l'aide	100 000,00 €				

Atypique : qui n'existe pas sur le territoire ou qui est rare ou expérimental

(\*) Le remplacement d'actions initiales par des actions équivalentes, validée par avenant, ne pourra générer aucune augmentation de la modulation initiale.

Le calcul du taux de sanction en cas d'action de remplacement de valeur inférieure ou égale à celle de l'action initiale est égale à la différence entre la valeur de la modulation de l'action initialement programmée et celle réalisée finalement.